Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du «Bulletin des officiers vaudois»: Premier-lieutenant Alain Freise Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

Des examens pédagogiques des recrues à CH-X

Le but de cet éditorial n'est pas d'exprimer une opinion, mais de présenter une très ancienne institution actuellement en pleine mutation.

■ Valdy Lagmel 1

Les lecteurs se souviennent peut-être de la lettre et de la composition qu'ils ont dû rédiger, ou de l'enquête socio-pédagogique passée lors de leur école de recrues. Ces quelques propos souhaitent vous en apprendre davantage sur ces examens.

La Constitution fédérale de 1848 faisait obligation aux cantons de donner une instruction scolaire de base à tous les enfants. Très vite est apparu le besoin de contrôler et d'évaluer ces nouveaux acquis. C'est ainsi que sont nés les *Examens pédagogiques des recrues (EPR)*. La disponibilité d'une masse importante de jeunes gens permettait de tester ces connaissances à peu de frais. Quant aux filles, on n'en tenait pas compte à cette époque.

Le premier examen eut lieu à Soleure en 1854, lors du recrutement des conscrits. Dès 1874, la Confédération reprit ces examens à son compte pour tester les compétences des recrues en lecture, calcul, composition, géographie et histoire. Après un siècle de hauts et de bas, les EPR ont pris une nouvelle direction: vers 1970 sont apparues des enquêtes fédérales préparées par des instituts universitaires. Leur but est de sonder les savoirs et les opinions des jeunes. La dernière enquête, encore en cours de passation, cherche à dresser l'inventaire des compétences non scolaires nécessaires à la réussite des apprentissages, au sens large du terme.

Nos examens ont été parfois remis en cause, notamment pour leur manque de représentativité. En effet, seul un habitant sur quatre de ce pays fait du service militaire: les femmes en général et les étrangers sont exclus. Pour vérifier la représentativité des réponses des recrues et la pondérer si nécessaire, nous menons depuis peu les mêmes enquêtes auprès d'un large échantillon de jeunes civils, Suisses et étrangers.

Nos examens ont changé de nom pour devenir provisoirement «Enquête fédérale auprès des jeunes et des recrues» (si-



gle: CH-X). Nous avons un site internet.

CH-X est à l'aube d'une nouvelle mutation. Dans le cadre de l'actuelle réforme de l'armée, il y a de bonnes chances que notre institution quitte les casernes pour aller enquêter dans les futurs centres de recrutement, comme elle le faisait il y a plus de 150 ans. Cette solution présenterait le grand avantage de toucher la quasi totalité des jeunes gens Suisses de 20 ans, mais nous obligerait à une rapide réorganisation de notre collège d'expert(e)s. Le changement est prévu pour 2003. Autant dire, demain!

V. L.

Expert de l'arrondissement I/CH-X, membre de la SVO, section de Morges.





Armée XXI ou la fin de l'indépendance militaire de la Suisse

Rectification

Dans le numéro de mai 2001 de la *Revue militaire suisse*, les pages de «Défense», le «Bulletin des officiers vaudois» ont accueilli un article signé du colonel Emile Buxcel et intitulé «Armée XXI ou la fin de l'indépendance militaire de la Suisse».

Jean-Luc Piller¹

Dans cet article, le colonel Emile Buxcel attribue faussement au chef des Forces terrestres les propos suivants: «Se contenter de protéger, arme au pied, le sanctuaire de la Confédération, relève aujourd'hui du pur folklore montagnard.» Le commandant de corps Jacques Dousse n'a jamais tenu ces propos. Cette réflexion est signée du journaliste Michel Zendali et peut être effectivement lue dans l'article cité par le colonel Buxcel (L'Hebdo du 11 janvier 2001).

Par ailleurs et contrairement à ce qu'écrit le colonel Emi-

le Buxcel, le commandant de corps Dousse n'a jamais «préconisé un oui à l'initiative trompeusement intitulée «Oui à l'Europe». Dans son allocution à l'occasion du Rapport annuel du régiment d'information 1, vendredi 5 janvier 2001 à Fribourg, le commandant de corps Dousse a simplement accompli une tâche qui incombe aussi au chef des Forces terrestres: informer des officiers de première main. Il a apprécié la situation, présenté et pesé les échéances qui attendent notre armée en cette année 2001. Et il a ajouté qu'un oui à l'initiative «Oui à l'Europe» créerait des conditions favorables pour l'armée et pour la politique de sécurité du Conseil fédéral. D'une appréciation de situation

à une recommandation de vote, il y a un pas que le chef des Forces terrestres n'a à aucun moment franchi, tant son attachement à la primauté du politique sur l'armée est profond et sincère.

Ces deux erreurs de fait rendent par conséquent nulle et non avenue l'argumentation du colonel Buxcel selon laquelle les déclarations du chef des Forces terrestres confirmeraient que notre armée abandonne son rôle «classique» de défense du territoire.

Dont acte.

Berne, le 25 juin 2001

J.-L. P.

Porte-parole du chef des Forces terrestres.



Présidence de la SVO: avis concernant la législature 2003-2006

■ Lt-col EMG Anton Chatelan¹

Chère lectrice, cher lecteur, Merci de prendre quelques minutes pour réfléchir avec moi sur le thème suivant:

«Le prochain président de la Société vaudoise des officiers devra être un officier de milice. Ce statut «d'officier de milice» lui permettra de s'exprimer librement!»

Cette affirmation n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd (la mienne). Elle m'interpelle car elle suppose qu'à l'avenir notre section cantonale compterait deux catégories d'officiers:

- ◆ La catégorie composée des officiers de milices, ceux qui pourraient s'exprimer librement.
- ◆ La catégorie composée des officiers de métiers, ceuxlà mêmes qui seront la véritable colonne vertébrale de l'Armée Suisse XXI, mais aussi ceux à qui le silence serait demandé.

La Société vaudoise des officiers a toujours eu le privilège d'être présidée par des hommes de grandes valeurs. C'est une des raisons pour laquelle notre section cantonale reste crédible et respectée. La condition d'officier de milice ou d'officier de métier du président n'a pas été un critère déterminant. Il devrait en être ainsi aujourd'hui et demain.

Le profil idéal du candidat futur est donné aujourd'hui par l'exemple et le respect qu'inspire le président actuel. Parmi ses qualités, je relève: l'intelligence, la clairvoyance, l'engagement personnel, la sensibilité, le sens de l'honneur et du devoir, l'habileté à gérer des situations complexes (rappelezvous les votations de juin 2001), l'honnêteté intellectuelle, la franchise. Il y a 30 mois, il aurait été faux d'éliminer une candidature de cette envergure par le simple fait de son statut d'officier de métier. Cette erreur a su être évitée par le «comité ad hoc » chargé de trouver la perle rare. Que ceux qui sont en charge de trouver le successeur pour demain ne commettent pas cette erreur.

Ainsi, je souhaite que nous soyons capables de maintenir longtemps encore une présidence forte et indépendante, loyale et intègre, cultivant des liens forts avec sa base et sa hiérarchie, mais sachant aussi prendre du recul, avoir un regard critique sur l'évolution de notre instrument de défense et soucieuse de préserver sa liberté de parole!

Que la fonction présidentielle soit occupée par un officier de milice ou de métier n'est pas déterminante pour l'avenir. Ce qui demeure très important à mes yeux est que, lors du processus de présélection interne à la Société vaudoise des officiers, un a priori négatif ne soit pas porté sur les officiers professionnels.

Quelles que soient les règles de sélection, le président-élu sera toujours exposé à la critique, peut-être même à celle de sa hiérarchie, mais il saura compter sur un véritable soutient de son comité et des membres de la Société vaudoise des officiers.

Dès aujourd'hui, soyons unis et solidaires pour que la présidence de demain de la Société vaudoise des officiers soit digne et crédible, qu'elle puisse porter son regard haut et loin, qu'elle soit sereine afin de remporter les combats qui sont à mener.

A. C.

Président du Groupement de Lausanne.

AGENDA SSO-SVO



AOÛT 2001

SVO-Lausanne

La section des cavaliers organise un nouveau cours pour débutants et officiers désirant se remettre en selle, cet automne au Manège du Chalet-à-Gobet, le vendredi soir de 19 h 00 à 20 h 00. Début du cours le vendredi 12 octobre. Prix: Fr. 240.— pour dix heures de cours. Inscription jusqu'au 20 septembre auprès du col C.-A. Ledermann, Marguery

12, 1802 Corseaux. Tél 021/921 25 68 ou fac 021/922 71 45. Renseignements à la même adresse.

Armée XXI

Toute les informations sur le plan directeur et les textes de loi mis en consultation, et plus encore sur le site officiel de l'armée suisse: www.vbs.admin.ch

SVO

Venez visiter le site de la SVO à l'adresse suivante: www. military.ch

Vous y trouverez également différents liens de sites militaires très intéressants.